

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Québec, le 26 janvier 2026

[REDACTED]

**Objet :** Demande d'accès à l'information  
Lot 4 442 206 — TER25-166

Bonjour,

Par la présente, nous donnons suite à votre requête reçue le 15 janvier 2025 par laquelle vous formulez une demande conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ — Chapitre A-2.1), ci-après « *Loi sur l'accès* ».

Nous n'avons aucun document par rapport à votre demande.

En effet, le seul dossier que nous détenons en lien avec votre requête relève de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, donc nous ne vous le communiquerons pas.

En terminant, selon les articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès*, nous vous signalons que vous pouvez réclamer la révision de cette conclusion auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez nos salutations distinguées.

[REDACTED]

Maryse St-Jean, pour :

Manon Côté

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

**Québec**

200, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

**Téléphone : 418 643-3314** (local)

1 800 667-5294 (extérieur)

Télécopieur : 418 521-2221

[www.cptaq.gouv.qc.ca](http://www.cptaq.gouv.qc.ca)

**Longueuil**

1010, rue De Sérigny, suite 700 – 7<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 5G7

**Téléphone : 450 442-7100** (local)

1 800 361-2090 (extérieur)

[www.cptaq.gouv.qc.ca](http://www.cptaq.gouv.qc.ca)